VRAI / FAUX

Si tu utilises une image libre de droit pour une présentation et que tu indiques sa source, tu ne risques pas d'être accusé-e de plagiat.

Réponse : Vrai. Les images spécifiquement mentionnées comme étant libres de droit (par ex. sous licences Creative Commons) peuvent être réutilisées sans la permission de l'auteur-e tant que la source est indiquée.